

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2019/245  Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2019/92</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 75

Votants : 84

**POUR : 84 (100 %)**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Le seize octobre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 08/10/2019

M. Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, HERBAY Christelle, JACQUET Ghislaine, LEFORT Sylvie, MERCIER Agnès, NOIRANT Louissette, PIEROT Chantal, ROGER Magali, THOMAS Andrée et MM ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BARRE Régis, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BIENVENU Bernard, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël , COLSON Dominique, CORNEILLE Jean Pierre, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, LAMY Dominique, LANTENOIS Jacques, LAURENT-CHAUVET Laurent, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MEENS François, MEIS Michel, MELIN Pascale, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, MOUTON Francis, NIZET Daniel, NIZET Jacky, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Francis, POUCKET Éric, QUEVAL Guillaume, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN STECKELMAN Gérard.

Représentés : Mme BECHARD Isabelle donne pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme LESUEUR Patricia donne pouvoir de vote à M. ADAM Claude, Mme PAYEN Françoise donne pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. DEMISSY Pierre donne pouvoir de vote à M. BOUILLON Mathieu, M. HANNEQUIN Laurent donne pouvoir de vote à M. MOUTON Francis, M. JUILLET Bruno donne pouvoir de vote à M. THIERION Vincent, M. MASON Jean Philippe donne pouvoir de vote à M. BROYEZ Jean, M. OUDIN Denis donne pouvoir de vote à M. COLSON Dominique, M. RAUSSIN Bruno donne pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis.

**OBJET : REPRISE SUR PROVISIONS DES ADMISSIONS EN NON VALEUR DECHETS MENAGERS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 et suivants ;

Vu la délibération n°DC2019/28 du Conseil communautaire du 08/04/2019 approuvant le budget Déchets ménagers pour 2019 ;

Vu la délibération n°DC2019/91 du Conseil communautaire du 16/10/2019 acceptant des admissions en non valeurs sur le budget Déchets Ménagers ;

Considérant que le budget déchets ménagers fait l'objet d'une passation chaque année de 40 000€ de provisions pour impayés liée au recouvrement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Considérant que suite à l'inscription de créances en admission en non-valeur ainsi que de créances éteintes, il est nécessaire d'effectuer une reprise sur provision à l'article 7817 du budget Déchets Ménagers pour un montant de 9 236.83 €.

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**22 OCT. 2019**

Ce montant équivaut à 5 123.51 € passés en admission en non-valeur ainsi que 4 113.32 € de créances éteintes, c'est-à-dire correspondant à une annulation de dettes liée à une décision de justice (surendettement notamment) inscrites depuis le début de l'année.

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 11/09/2019 ;  
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **ACCEPTE** d'effectuer une reprise sur provision à l'article 7817 du budget Déchets Ménagers pour un montant de 9 236.83 €
- **CHARGE** le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

